



Note à l'attention de Monsieur Boris RAVIGNON

Président de l'EPAMA-EPTB Meuse

STRATEGIE BIODIVERSITE DE L'EPAMA

CONTEXTE : UNE EROSION GENERALE DE LA BIODIVERSITE

Les scientifiques parlent aujourd'hui de la sixième extinction de masse quand il est question de la biodiversité : les études scientifiques se suivent et les conclusions sont unanimes. La Terre aurait perdu 58 % de ses vertébrés en 40 ans, 75 % de la biomasse des insectes en 30 ans,... En France, on compte la disparition de 30 % des oiseaux en 15 ans.

L'EPAMA ET LA BIODIVERSITE

L'EPAMA (Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents) a été créé en 1996 et regroupe aujourd'hui 12 intercommunalités du bassin versant de la Meuse ainsi que les conseils départementaux concernés et la région Grand Est.

L'établissement a le label d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), ce qui lui donne un rôle clé dans la gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Meuse. La loi biodiversité de 2016 renforce également son rôle en matière de biodiversité des milieux aquatiques (*L.213-12 du code de l'environnement* : « [les EPTB ont pour missions] [...], la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides »).

L'EPAMA, initialement fondé en réponse à des problématiques d'inondations, a depuis une dizaine d'années élargi les problématiques traitées à la restauration des milieux aquatiques et à la restauration de la continuité écologique (projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane, projet HEBMA : Aménagements Hydrauliques et Environnementaux de la Meuse Amont). Depuis 2014, il a également intégré des réflexions et des actions autour des milieux humides (acquisitions, cartographies,...).

En 2018, l'établissement s'est engagé dans une réflexion pour construire une vraie politique globale et ambitieuse autour de la biodiversité des milieux humides et aquatiques du Fleuve Meuse. C'est la stratégie biodiversité de l'EPAMA. Cette stratégie se construit avec l'ensemble des acteurs déjà présents sur la biodiversité sur le territoire (Etat, Région, Agence de l'eau, associations de protection de la nature,...), via des rencontres individuelles et l'animation d'un Comité Technique. Il est également prévu de rencontrer les chambres d'agriculture en septembre-octobre 2019.

UNE STRATEGIE A DOUBLE ENTREE

La stratégie biodiversité de l'EPAMA EPTB Meuse présente une double entrée : une entrée « espèce » et une entrée « habitats ». L'objectif étant de pouvoir mettre en avant des actions favorables à certaines espèces emblématiques du territoire du bassin versant de la Meuse, tout en gardant la vision globale du fonctionnement des habitats naturels.

Les milieux retenus sont représentatifs de l'ensemble des milieux humides et aquatiques que l'on peut retrouver dans un bassin versant :

- ◆ les têtes de bassins versants,
- ◆ les berges et les ripisylves,
- ◆ les lits mineurs,
- ◆ les prairies inondables et / humides,
- ◆ les annexes hydrauliques.

2

Les espèces ou familles d'espèces retenues ont été choisies

- pour leur aspect emblématique, parce qu'elles ne sont plus présentes sur le bassin versant et qu'elles symbolisent un idéal de qualité de cours d'eau (la Loutre, le Saumon Atlantique,),
- parce qu'elles sont déjà présentes sur le bassin versant de la Meuse, témoignant d'une biodiversité déjà riche et à protéger (la Cigogne Noire, la Truite Fario, le Brochet, la Martin Pêcheur, la Loche d'Etang, les Arbres remarquables),
- parce que ce sont des espèces particulièrement vulnérables aux modifications des milieux (barrages, suppression des haies, retournement des prairies, traitements phytosanitaires, urbanisation), et que leurs populations sont très fragilisées actuellement (les oiseaux prairiaux, les Chauves Souris, les Libellules, les Amphibiens, l'Anguille Européenne),
- une espèce a été retenue car elle est en cours de reconquête des cours d'eau, ce qui est un signe plutôt positif de l'amélioration de la qualité de l'eau, mais suscitant la polémique avec les usagers et propriétaires riverains des cours d'eau : le Castor d'Europe. Pour cette espèce, comme pour celles dans le futur qui seront amenées à reconquérir les cours d'eau après avoir disparu, toute la problématique est d'apprendre de partager l'espace et de trouver des solutions pratiques pour faciliter la cohabitation entre l'Homme et la biodiversité.

A noter qu'un grand nombre d'espèces retenues sont des espèces parapluie, qui se situent au sommet de la chaîne alimentaire : cela signifie qu'en les protégeant ou en favorisant leur installation on favorise l'ensemble des autres espèces fréquentant le même milieu (et notamment la base de la chaîne alimentaire : espèces de poissons « fourrage », crustacés, insectes,...).

Par ailleurs, certaines espèces ont besoin d'une **mosaïque d'habitats** pour effectuer leur cycle de vie (bois, prairies, eaux courantes, eaux stagnantes,...), ce qui nécessite également de s'assurer de la qualité de ces différents habitats et de leur connexion.

Chaque espèce et famille a été rattaché à un milieu représentatif:

Milieu	Mosaïque d'habitats	Têtes de bassin versant	Berges et ripisylves	Lits mineurs	Prairies inondables et humides	Annexes hydrauliques
Espèces cible	Les odonates (Libellules)	La Cigogne Noire	Le Martin-pêcheur	Le Saumon d'Atlantique	Les chiroptères (Chauves Souris)	La Loche d'étang
	La Loutre d'Europe	La Truite Fario	Le Castor d'Europe	L'Anguille européenne	Les arbres remarquables	Les odonates (Libellules)
	Les amphibiens (Grenouilles, Tritons,...)		Les arbres remarquables		Les oiseaux prairiaux	
					Le Brochet	

QUELS SONT LES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MEUSE ?

Les grands enjeux identifiés avec les partenaires lors de la construction de la stratégie biodiversité sur le bassin versant de la Meuse sont les suivants :

- Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces cibles, leur répartition, leur état de conservation et les possibilités de recolonisation des espèces dans les milieux ;
- Trouver des solutions pour mieux associer les espèces et les activités humaines ;
- Améliorer l'état de conservation des espèces, de leurs habitats et des milieux, notamment en mettant en place des mesures de protection et des mesures de restauration des habitats et des actions pour réduire les mortalités d'origine anthropique ;
- Informer, former et sensibiliser les gestionnaires, les usagers des écosystèmes aquatiques ainsi que les élus et les enfants ;
- Coordonner les actions et favoriser la coopération des différents acteurs de la biodiversité, via la centralisation de données, la mise en réseau des acteurs et des partenaires ou la conception d'un projet multi-partenarial.

UN PROGRAMME D'ACTIONS EN COURS DE CONSTRUCTION

Le programme d'actions est en cours de construction au sein des services de l'établissement. Il est construit en trois temps : actions à temps de retour court, à temps de retour moyen ou à temps de retour long.

- Exemples d'actions à temps de retour court : mise en place de journées de prospection et de formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) émergentes pour les

gestionnaires des cours d'eau et des milieux naturels, diagnostic et cartographie du potentiel d'accueil des habitats pour la Loutre, développer des Zones de Rejets Végétalisées (ZRV) en milieu agricole, développer la mise en défens des milieux humides en milieu agricole, restaurer et développer le réseau de mares, restaurer et développer le réseau de haies, sensibiliser et favoriser la cohabitation avec la biodiversité (Castor), valoriser et diffuser les guides de gestion des « bonnes pratiques » vers des berges diversifiées,...

- Exemples d'actions à temps de retour moyen : diagnostic, cartographie et suivi des annexes hydrauliques, utiliser les outils de protection pour les milieux et les espèces mis en place par la loi biodiversité, créer des havres de paix pour la biodiversité, adopter une gestion raisonnée des turbines hydroélectriques, créer un groupe de veille sur les Espèces Exotiques Envahissantes, intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire, accompagner les collectivités vers un territoire favorable à la nature,...
- Exemples d'actions à temps de retour long : communiquer, sensibiliser autour de la biodiversité (notamment, publics scolaires), restaurer les cours d'eau, restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau (si possible effacement total ou partiel des barrages, sinon aménagement), accompagner le monde agricole vers une agriculture durable.

4

DES ACTIONS DEJA ENGAGEES

Dès 2019, l'EPAMA a mis en place deux actions de connaissance intégrées dans la stratégie biodiversité :

- Réalisation d'une étude sur les possibilités de retour de populations pérennes de Saumon sur les affluents de la Meuse aval (en collaboration avec la fédération de pêche des Ardennes). Cette étude s'est terminée en août 2019 et a montré un potentiel pour l'installation de populations pérennes de Saumon Atlantique sur deux affluents franco-belges de la Meuse : la Houille et le Viroin. Toutefois, cela nécessitera un important travail de restauration de la continuité écologique sur la Meuse et sur les affluents, à la fois pour la remontée du Saumon, mais aussi pour sa descente vers la mer. Cette étude montre également l'importance de l'impact cumulé des barrages qui, même aménagés de façon optimale, compromettent toute installation de populations pérennes en amont du Viroin. Suite à cette étude, des contacts sont pris avec les acteurs belges pour envisager de travailler ensemble à cette problématique.
- Réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire du Fleuve Meuse et de ses principaux affluents : cette étude sera lancée au 2nd semestre 2019 et permettra de mieux comprendre la dynamique d'évolution des milieux du lit mineur et du lit majeur de la Meuse, et d'adapter les programmes de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques en conséquence.

PLANNING

Il est prévu de finaliser la stratégie biodiversité au mois d'octobre 2019, pour pouvoir la présenter au bureau syndical du 21 novembre et au comité syndical du 13 décembre, pour validation. Dès 2020, les actions retenues commenceront à être mises en œuvre, par l'EPAMA et par les partenaires.

Nathalie MEAR-CAUBEL, référente technique